

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Élève Interne de la COBAN

ANNÉE 2018/2019

Identité de l'élève *(à compléter en lettres majuscules)*

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Identité du représentant légal

Parent - Tuteur - Famille d'accueil *(Rayer les mentions inutiles)*

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : (Si différente de l'élève) _____

Code Postal _____ Ville : _____

Tél. Fixe : _____ Portable : _____

Courriel : _____

* J'autorise la COBAN à me faire parvenir des informations concernant l'organisation du transport de mon enfant.
oui non

Scolarité prévue en 2018/ 2019

Etablissement scolaire fréquenté : _____

Commune : _____

Enseignement Général et Technique

- Seconde
- Première
- Terminale

Enseignement Professionnel

- CAP 1^{ère} année
- CAP 2^{ème} année
- 3^{ème} DP6
- BAC PRO 3 ans :
- 1^{ère} année
- 2^{ème} année
- 3^{ème} année
- MC

Autres : _____
Préciser la spécialité : _____

**FICHE À RETOURNER ACCOMPAGNÉE DE LA PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE
ET DU REGLÈMENT D'INSCRIPTION DUMENT SIGNÉ PAR LE REPRÉSENTANT
LÉgal ET L'ÉLÈVE À LA COBAN AVANT LE 01/08/2018 par :**

Voie Postale : 46, avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-les-BAINS
Fax : 05 57 76 58 03 ou Courriel : contact@coban-atlantique.fr

Règlement d'inscription pour le Transport Scolaire des Élèves Internes de la COBAN

- 1) L'élève doit être domicilié sur l'une des huit communes du territoire de la COBAN
- 2) L'élève doit être scolarisé et inscrit à l'internat des lycées suivants :
Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, Lycée Grand-Air et Lycée Condorcet à Arcachon
- 3) Le dépôt des inscriptions doit être effectué auprès de la COBAN, par :
 - Courrier au 46 avenue de Colonies - 33510 ANDERNOS-les-BAINS,
 - Fax au : 05 57 76 58 03
 - Courriel : contact@coban-atlantique.fr
- 4) Le transport des élèves s'effectue par un aller-retour hebdomadaire
- 5) Ce mode de transport est strictement réservé aux élèves internes et inscrits au service. Il n'est à leur disposition que pour les semaines scolarisées.
- 6) Par délibération du 17 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la Coban a décidé la gratuité de cette prestation.
- 7) L'inscription est faite pour l'année scolaire complète.
- 8) Après validation de l'inscription par les services de la COBAN, chaque famille recevra une fiche des horaires aux arrêts et de l'itinéraire complet.
- 9) Chaque élève devra se munir de la carte de transport en cours de validité, qui lui sera fournie à la validation de son inscription par la COBAN. A cette fin, il devra être joint une photo d'identité à la demande d'inscription.
- 10) Les élèves transportés s'engagent à respecter les règles suivantes :

Je suis visible du chauffeur au point d'arrêt qui m'est destiné le lundi matin.

Je suis visible du chauffeur au point d'arrêt matérialisé devant le lycée.

Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.

J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main.

Je respecte le conducteur.

Je présente ma carte de transport au chauffeur.

Je range mon cartable sous le siège, ou dans le porte bagage prévu à cet effet pour dégager le couloir central.

J'attache ma ceinture de sécurité.

Je reste assis correctement, jusqu'à l'arrêt absolu du véhicule. La position debout est interdite durant le trajet.

Je ne fume pas, je n'utilise pas d'allumettes (ou briquets) .

Je ne jette pas de projectiles.

Je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité sans raison.

Je ne détériore pas le matériel.

Je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Par mesure de prudence, je dois attendre que le car s'éloigne avant de traverser la route.

Date : __ / __ / ____

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

L'ÉLÈVE